

**Centre  
de services scolaire  
des Découvreurs**

**Québec** 

# **ÉTATS FINANCIERS**

**Pour l'exercice clos le 30 juin 2024**



Centre de services scolaire des Découvreurs  
États financiers pour l'exercice clos le 30 juin 2024

**TABLE DES MATIÈRES**

Rapport de la direction .....	1
Rapport de l'auditeur indépendant .....	2
État des résultats et de l'excédent accumulé .....	5
État de la situation financière .....	6
État de la variation de la dette nette.....	7
État des flux de trésorerie.....	8
Notes complémentaires.....	9-31



## Rapport de la direction

Les états financiers du Centre de services scolaire des Découvreurs pour l'exercice clos le 30 juin 2024 portant la signature électronique 7885545434, ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport financier concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne, conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction Centre de services scolaire reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires (du centre de services scolaire ou de la commission scolaire) conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il prend connaissance des états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

La firme Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L., auditeurs indépendants nommés par la direction, ont procédé à l'audit des états financiers du Centre de services scolaire des Découvreurs, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L., peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Christian Pleau, directeur général



Guillaume Métivier, CPA, directeur des ressources financières et du transport scolaire

Québec, le 25 octobre 2024



**LÉVIS**

1610, boul. Alphonse-Desjardins  
Bureau 400  
Lévis (Québec) G6V 0H1

Téléphone 418 833-2114  
Télécopieur 418 833-9983

**TRAFICS 2023-2024****RAPPORT FINANCIER DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES ET DES COMMISSIONS SCOLAIRES  
POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024****Rapport de l'auditeur indépendant**

Au ministère de l'Éducation  
Centre de services scolaire des Découvreurs

**Rapport de l'auditeur indépendant****Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Centre de services scolaire des Découvreurs (ci-après « le centre de services scolaire ») portant la signature électronique 7885545434, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2024, l'état des résultats et de l'excédent accumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, les renseignements complémentaires aux états financiers inscrits aux pages 7 à 275, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes et les renseignements complémentaires.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints portant la signature électronique 7885545434 donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du centre de services scolaire au 30 juin 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de la dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

**Fondement de l'opinion avec réserve**

Dans le cadre de l'application au 1<sup>er</sup> juillet 2022 du chapitre SP 3280 « Obligation liées à la mise hors service d'immobilisation », du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, le Centre de services scolaire a comptabilisé de façon rétroactive modifié au 30 juin 2023, un passif au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations d'un montant de 12 664 468 \$ (13 437 635\$ au 30 juin 2023). Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et adéquats en ce qui concerne le montant comptabilisé et les informations fournies sur les obligations liées à la mise hors service des immobilisations. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants comptabilisés comme passif au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations, des immobilisations corporelles, à l'excédent (déficit) accumulé à la fin aux 30 juin 2024 et 2023, l'excédent (déficit) accumulé lié aux activités au 1<sup>er</sup> juillet 2022 ainsi qu'aux charges des activités relatives aux biens meubles et immeubles et de l'excédent (déficit) de l'exercice liés aux activités pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023. De plus, le Centre de services scolaire a comptabilisé au 30 juin 2024 un revenu de subvention d'investissement d'un montant de 586 486 \$, une subvention d'investissement reportée d'un montant négatif de 507 592 \$ et une subvention d'investissement à recevoir d'un montant de 12 664 468 \$ pour lesquels nous n'avons

pas obtenu d'éléments probants suffisants et nous ne sommes pas en mesure de déterminer si des ajustements sont nécessaires. Ces situations nous conduisent donc à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice considéré.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du centre de services scolaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Centre de services scolaire à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Centre de services scolaire ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Centre de services scolaire.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

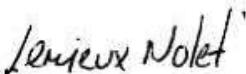
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que

celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Centre de services scolaire.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du centre de services scolaire à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le centre de services scolaire à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



LEMIEUX NOLET

Comptables professionnels agréés  
S.E.N.C.R.L.

Lévis (Québec)  
Le 25 octobre 2024

---

<sup>1</sup> Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A124890



Centre de services scolaire des Découvreurs

**ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ**  
pour l'exercice clos le 30 juin 2024

---

<b>REVENUS (Note 4)</b>	2024		2023
	Budget	Réel	Réel (redressé)
	\$	\$	\$
Subventions de fonctionnement du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)	168 053 350	182 431 246	162 778 934
Subvention d'investissement	2 358 263	586 486	8 985 369
Autres subventions et contributions	-	67 484	76 230
Taxe scolaire	24 719 127	24 188 237	25 017 479
Droits de scolarité et frais de scolarisation	795 320	1 465 306	1 198 754
Ventes de biens et services	17 596 052	20 734 616	20 608 686
Revenus divers	2 114 655	3 798 528	4 451 802
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	10 098 064	9 717 571	13 134 854
	<b>225 734 831</b>	<b>242 989 474</b>	<b>236 252 108</b>
<b>CHARGES (Note 5)</b>			
Activités d'enseignement et de formation	103 164 338	101 704 939	100 530 340
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	57 168 860	60 073 967	56 143 813
Services d'appoint	23 820 553	21 486 527	20 876 016
Activités administratives	8 887 978	8 491 535	8 140 628
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	25 218 945	24 370 195	25 277 820
Activités connexes	6 945 421	23 345 837	8 768 646
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	600 000	1 106 610	414 524
	<b>225 806 095</b>	<b>240 579 610</b>	<b>220 151 787</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE</b>	<b>(71 264)</b>	<b>2 409 864</b>	<b>16 100 322</b>
Excédent accumulé au début de l'exercice		25 169 401	9 069 080
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>27 579 265</b>	<b>25 169 401</b>	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centre de services scolaire des Découvreurs

**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
au 30 juin 2024

---

	2024	2023 (redressé)
	\$	\$
Encaisse	20 401 735	22 249 526
Subvention de fonctionnement à recevoir (note 6)	31 273 587	16 443 554
Subvention d'investissement à recevoir	182 227 735	195 064 374
Taxe scolaire à recevoir	1 258 064	1 301 277
Débiteurs (note 7)	5 905 075	4 079 082
Stocks destinés à la revente	148 612	146 771
	<b>241 214 809</b>	<b>239 284 584</b>
<b>PASSIFS</b>		
Emprunts temporaires faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 8)	11 045 978	25 968 789
Créditeurs et frais courus à payer (note 9)	51 213 643	26 124 579
Subvention d'investissement reportée (note 10)	215 258 075	171 758 284
Revenus perçus d'avance (note 11)	1 602 998	520 226
Provision pour avantages sociaux (note 12)	12 446 774	11 340 164
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 13)	141 740 317	153 823 164
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 14)	12 664 468	13 437 635
Autres passifs (note 15)	2 098 585	1 887 059
	<b>448 070 838</b>	<b>404 859 900</b>
<b>DETTE NETTE</b>	<b>(206 856 029)</b>	<b>(165 575 317)</b>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>		
Immobilisations corporelles (note 16)	233 835 609	190 126 105
Stocks de fournitures	295 761	271 071
Charges payées d'avance	303 925	347 542
	<b>234 435 294</b>	<b>190 744 718</b>
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ</b>	<b>27 579 265</b>	<b>25 169 401</b>

Obligations et droits contractuels (note 18)  
Éventualités (note 19)

---

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Christian Pleau, directeur général

**ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE**  
pour l'exercice clos le 30 juin 2024

	2024	2023
	Budget	Réel
	\$	\$
<b>DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	-	(165 801 076)
Redressements avec retraitement des exercices antérieurs (note 3)	-	225 760
<b>SOLDE REDRESSÉ</b>	-	(165 575 316)
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	<b>(71 264)</b>	2 409 864
<b>Variation due aux immobilisations corporelles</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(26 211 253)	(55 061 190)
Acquisitions d'immobilisations corporelles d'une entité du périmètre comptable	-	(478 049)
Amortissement des immobilisations corporelles	10 558 899	9 992 034
Révision d'estimation des immobilisations corporelles	-	9 898 448
<b>Total de la variation due aux immobilisations corporelles</b>	<b>(15 652 354)</b>	<b>(43 709 504)</b>
<b>Variation due aux stocks et aux charges payées d'avance</b>		
	-	18 927
<b>Augmentation de la dette nette</b>	<b>(15 723 618)</b>	<b>(41 280 713)</b>
<b>DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>(15 723 618)</b>	<b>(206 856 029)</b>
		<b>(161 480 589)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
pour l'exercice clos le 30 juin 2024

---

	2024	2023 (redressé)
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent de l'exercice	2 409 864	16 100 322
<b>Éléments sans effet sur la trésorerie</b>		
Provision pour avantages sociaux	1 106 610	414 524
Stocks et charges payées d'avance	18 927	1 228 432
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	(9 717 571)	(13 134 854)
Amortissement des frais reportés liés aux dettes	87 702	85 257
Amortissement et réduction de valeur des immobilisations corporelles	11 351 687	15 354 071
Charge de désactualisation	586 486	559 119
Variation des actifs financiers et passifs liés au fonctionnement (note 17)	63 986 034	(143 315)
Autre élément hors trésorerie	(12 170 549)	
Terrain reçu à titre gratuit	-	-
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>57 659 189</b>	<b>20 463 556</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>		
Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	(44 584 170)	(18 325 697)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	-	-
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>	<b>(44 584 170)</b>	<b>(18 325 697)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Produits provenant de l'émission de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	19 242 000	
Remboursement de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	(11 103 273)	
Produits provenant de l'émission d'emprunts temporaires liés aux immobilisations	(14 922 811)	3 332 203
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<b>(14 922 811)</b>	<b>11 470 930</b>
<b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE</b>		
Encaisse (découvert bancaire) au début de l'exercice	(1 847 792)	13 608 789
	22 249 526	8 640 737
<b>ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>20 401 735</b>	<b>22 249 526</b>
Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à :	557 365 \$	102 512 \$
Les intérêts reçus au cours de l'exercice s'élèvent à :	951 243 \$	530 471 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

au 30 juin 2024

---

### **1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS**

Le Centre de services scolaire des Découvreurs (le Centre de services scolaire) est constitué en vertu des décrets 1014-97 et 1674-97 émis respectivement en date du 13 août 1997 et du 17 décembre 1997 par le gouvernement du Québec. Il a débuté ses opérations le 1er juillet 1998. Le Centre de services scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, c. I-13.3) et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec.

Le Centre de services scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique au développement social, culturel et économique de sa région.

### **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

#### **Référentiel comptable**

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Centre de services scolaire utilise le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* et l'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables qui doivent être cohérentes avec ce dernier.

#### **Estimations comptables**

La préparation des états financiers du Centre de services scolaire par la direction, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et a formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs et la provision pour le régime rétrospectif de la Commission des normes, de l'équité, de la santé, de la sécurité du travail (CNEST) et des obligations liées à la mise hors services d'immobilisations. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2024

---

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les revenus trop difficiles à mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

Plus spécifiquement :

##### *Subventions et contributions reportées*

Les subventions de fonctionnement du MEQ sont constatées dans l'exercice où elles sont autorisées et où le Centre de services scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de l'année scolaire. À l'exception de certaines allocations pour lesquelles le MEQ a autorisé le report, les revenus de subvention versés par le MEQ, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transferts sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que le Centre de services scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il y a lieu. Elles sont présentées au poste « Subvention d'investissement reportée » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement de la subvention d'investissement reportée ».

Les autres contributions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transferts sont reportées dans le poste « Subventions d'investissement reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement de la subvention d'investissement reportée » dans la période au cours de laquelle les ressources sont utilisées aux fins prescrites.

##### *Taxe scolaire*

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés sur la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application de l'étalement, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée en vigueur au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1<sup>er</sup> janvier. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans la période au cours de laquelle les sommes sont encaissées.

##### *Ventes de biens et services et revenus divers*

Les revenus provenant de la vente de biens et de services et revenus divers sont constatés dans la période au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

## **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

au 30 juin 2024

---

### **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

#### **Charges**

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

#### **Actifs financiers**

##### *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des découvertes bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible, des placements dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition et des placements rachetables ou facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. Ces placements sont comptabilisés aux coûts.

##### *Débiteurs*

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de la période de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

##### *Stocks destinés à la revente*

Les stocks destinés à la revente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

#### **Passifs**

##### *Régime d'avantages complémentaires à la retraite*

Les membres du personnel du Centre de services scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de la période du Centre de services scolaire envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas constatées aux états financiers.

## **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

au 30 juin 2024

---

### **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

#### *Provision pour avantages sociaux*

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant ainsi que les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) gagnés par les employés du Centre de services scolaire sont comptabilisés au coût à titre de passif. La variation de la période de la provision est constatée aux résultats au poste « Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux ».

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondants qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

#### *Dettes à long terme*

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajustées de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est inclus dans le solde des dettes à long terme.

#### *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations*

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- il y a présence d'une obligation juridiquement exécutoire qui contraint le Centre de services scolaire à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d'une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques;
- l'obligation résulte de l'acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur et/ou de l'utilisation normale de l'immobilisation;
- il est prévu que les activités particulières de mise hors service soient réalisées;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

## **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

au 30 juin 2024

---

### **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance.

Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouvelles obligations, des coûts réels engagés, des révisions des estimations et de la charge de désactualisation.

Le passif relatif à la mise hors service des bâtiments patrimoniaux n'est pas présenté aux états financiers. En effet, le Centre de services scolaire est tenu de maintenir l'intégrité de ces bâtiments en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel de sorte que la date probable de mise hors service de ces bâtiments est si éloignée dans le temps que la valeur actualisée de l'obligation est négligeable. L'obligation liée à la mise hors service de ces bâtiments sera présentée aux états financiers dès le moment où la désignation patrimoniale sera retirée ou la démolition du bâtiment autorisée, le cas échéant.

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier estimé des flux de trésorerie pour effectuer les travaux.

#### **Actifs non financiers**

De par leur nature, les actifs non financiers du Centre de services scolaire sont normalement employés pour fournir des services futurs.

Les actifs incorporels ne sont pas capitalisés dans les états financiers du Centre de services scolaire.

#### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de la période et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2024

---

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et incluent les coûts de mise hors service, le cas échéant. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile, comme suit :

Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments	20 à 50 ans
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	35 ans
Améliorations et transformations majeures	10 à 40 ans
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	10 ou 20 ans
Développement informatique	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

Leur coût n'inclut pas les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, de développement ou de mise en valeur. Ces coûts sont passés directement en charge au cours de l'exercice.

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations. Leur coût est imputé aux charges de la période au cours de laquelle ils sont acquis, à l'exception de ceux acquis en vertu de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* lesquels sont capitalisés et constatés dans l'immobilisation correspondante.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique d'une entité en dehors du périmètre comptable du gouvernement sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie un passif dans le poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations », à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de la période d'acquisition. Les contributions reportées sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Centre de services scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges au poste des résultats « Activités relatives aux biens meubles et immeubles ». Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

## **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

au 30 juin 2024

---

### **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

#### *Stocks de fournitures*

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces stocks de fournitures sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

#### *Charges payées d'avance*

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont le Centre de services scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces frais seront imputés aux charges au moment où le Centre de services scolaire bénéficiera des services acquis.

#### **Opérations interentités**

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

### **3. MODIFICATIONS COMPTABLES ET CORRECTION D'ERREURS**

#### **Adoption de nouvelles normes comptables**

Le 1er juillet 2023, le Centre de services a procédé à la réévaluation des actifs contaminés par l'amiante à la suite de la réception d'un rapport d'expert. Cette réévaluation a eu des répercussions sur des composantes de l'état des résultats et de l'excédent accumulé, sur l'état de la situation financière et sur l'état de la variation de la dette nette au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

De plus, le Centre de service a procédé à des modifications de certaines méthodes utilisées pour comptabiliser les obligations liées à la mise hors service des immobilisations. Ces modifications ont eu des répercussions pour l'exercice se terminant au 30 juin 2024 et sont les suivantes :

- Modification de la méthode d'estimation des coûts de désamiantage pour certains matériaux. La direction estime que la méthode utilisée surévaluait les coûts lorsque des travaux de désamiantage étaient réalisés en présence de plâtre, de crépi et de mortier ;
- Estimation des coûts effectuée par phase de construction plutôt que par bâtiment. La direction estime que la nouvelle méthode utilisée reflète davantage la réalité puisque les calculs d'actualisation et d'inflation, tiennent compte de l'année de construction réelle de la phase plutôt que de l'année de construction initiale du bâtiment.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

au 30 juin 2024

---

**3. MODIFICATIONS COMPTABLES ET CORRECTION D'ERREURS (suite)**

La réévaluation d'actif contaminé par l'amiante ainsi que les modifications de méthode comptable ont eu pour effet d'augmenter (de diminuer) les postes suivants des états financiers :

	2024	2023 (redressé)
	\$	\$
<b>État des résultats et de l'excédent accumulé</b>		
<b>Revenus</b>		
Subvention d'investissement	586 486	8 865 515
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	4 286	3 715 773
Total des revenus	<u>590 772</u>	<u>12 581 288</u>
<b>Charges</b>		
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	<u>590 772</u>	<u>704 844</u>
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	<u>-</u>	<b><u>11 876 444</u></b>

## **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

au 30 juin 2024

---

### **3. MODIFICATIONS COMPTABLES ET CORRECTION D'ERREURS (suite)**

	2024	2023 (redressé)
	\$	\$
<b>État de la situation financière</b>		
<b>Actifs financiers</b>		
Subvention d'investissement à recevoir	12 664 468	13 437 635
<b>Total des actifs financiers</b>	<u>12 664 468</u>	<u>13 437 635</u>
<b>Passifs</b>		
Subvention d'investissement reportée	(507 592)	856 347
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	12 664 468	13 437 635
<b>Total des passifs financiers</b>	<u>12 156 876</u>	<u>14 293 982</u>
<b>Actifs financiers nets (dettes nettes)</b>	<u>507 592</u>	<u>(856 347)</u>
<b>Actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles	(507 592)	856 347
<b>Excédent (déficit) accumulé à la fin</b>	<u>-</u>	<u>-</u>
		2023 (redressé)
		\$
<b>État de la variation de la dette nette</b>		
<b>Dette nette au début de l'exercice</b>	(15 150 688)	
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	11 876 444	
<b>Variation due aux immobilisations corporelles</b>	<u>2 417 897</u>	
<b>Augmentation de la dette nette</b>	14 294 341	
<b>Dette nette à la fin</b>	<u>(856 347)</u>	

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

au 30 juin 2024

**4. REVENUS**

	2024		2023
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
<b>SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DU MEQ</b>			
Subvention de fonctionnement - jeunes - adultes - FP	160 683 797	177 799 970	153 507 296
Ajustement de la subvention de fonctionnement de l'année précédente	-	1 299 977	1 322 610
<b>Subvention pour le service de la dette</b>			
Intérêts sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	4 164 857	4 098 084	3 915 429
Intérêts sur la dette à court terme - Investissement		515 008	1 072 503
<b>Subvention pour le transport scolaire</b>			
Subvention pour le transport scolaire	3 204 696	3 288 439	2 866 203
<b>Autres subventions de fonctionnement reportées</b>			
Récupération selon la mesure 30510		(399 842)	94 893
	<b>168 053 350</b>	<b>182 431 246</b>	<b>162 778 934</b>
<b>SUBVENTION D'INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses d'investissement non capitalisables	2 358 263	-	119 855
Subvention financement - charge de désactualisation OMHS	-	586 486	8 865 515
	<b>2 358 263</b>	<b>586 486</b>	<b>8 985 369</b>
<b>AUTRES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS</b>			
Subvention du Ministère du travail, de l'emploi et de la solidarité sociale - Formation professionnelle	-	14 040	18 000
Subventions du gouvernement fédéral	-	53 444	58 230
	<b>-</b>	<b>67 484</b>	<b>76 230</b>
<b>TAXE SCOLAIRE</b>			
Revenus tenant lieu de la taxe scolaire	589 531	348 875	386 934
Taxe scolaire - année courante	24 129 596	23 848 018	24 412 963
Taxe scolaire - années antérieures	-	(8 655)	217 582
	<b>24 719 127</b>	<b>24 188 237</b>	<b>25 017 479</b>
<b>DROITS DE SCOLARITÉ ET FRAIS DE SCOLARISATION</b>			
Droits de scolarité pour les élèves de l'extérieur du Québec	666 000	1 100 237	984 436
Autres frais de scolarisation - effectif scolaire adulte	124 320	364 985	208 510
Revenus - Cours en formation professionnelle	5 000	84	5 808
	<b>795 320</b>	<b>1 465 306</b>	<b>1 198 754</b>
<b>VENTES DE BIENS ET DE SERVICES</b>			
Fournitures et matériel scolaire	1 727 911	1 773 985	1 799 749
Surveillance et transport du midi	128 740	220 935	217 034
Service de garde	11 489 874	11 425 989	11 222 891
Autres activités chargées aux usagers	1 869 282	5 826 169	5 456 088
Autres ventes de biens et de services	2 380 245	1 487 538	1 912 924
	<b>17 596 052</b>	<b>20 734 616</b>	<b>20 608 686</b>
<b>REVENUS DIVERS</b>			
Intérêts, pénalités et frais de retard	140 000	951 243	530 471
Location d'immeubles ou de biens meubles	999 178	1 060 662	1 073 823
Participation financière d'un particulier ou d'un organisme	11 000	65 864	138 809
Publicité et commandites	2 317	105 843	202 966
Prêts de service	962 160	1 614 916	2 505 733
	<b>2 114 655</b>	<b>3 798 528</b>	<b>4 451 802</b>
<b>AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉE</b>			
	<b>10 098 064</b>	<b>9 717 571</b>	<b>13 134 854</b>
	<b>225 734 831</b>	<b>242 989 474</b>	<b>236 252 109</b>

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

au 30 juin 2024

---

**5. CHARGES**

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2024

	2024		2023
	Budget	Réel	Réel (redressé)
	\$	\$	\$
<b>ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET FORMATION</b>			
Éducation préscolaire	8 616 322	8 393 669	8 826 575
Enseignement primaire	42 655 541	41 462 524	41 082 646
Enseignement secondaire général	30 337 914	31 201 141	30 698 641
Formation professionnelle	9 153 855	9 028 847	8 168 627
Enseignement particulier	8 463 765	7 582 631	8 120 988
Formation générale des adultes	3 936 941	4 036 127	3 632 863
	<b>103 164 338</b>	<b>101 704 939</b>	<b>100 530 340</b>
<b>ACTIVITÉS DE SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION</b>			
Gestion des écoles et des centres	14 051 189	15 059 789	14 427 103
Moyens d'enseignement	4 032 193	3 722 606	3 601 335
Services complémentaires	21 413 639	20 807 597	19 176 441
Services pédagogiques particuliers et de formation d'appoint	8 488 815	8 482 715	8 175 039
Animation et développement pédagogique	2 234 428	1 883 805	1 739 796
Perfectionnement du personnel enseignant et autre personnel de soutien à l'enseignement	1 568 866	1 408 707	1 283 847
Activités sportives, culturelles et sociales	5 379 730	8 708 748	7 740 252
	<b>57 168 860</b>	<b>60 073 967</b>	<b>56 143 813</b>
<b>SERVICES D'APPOINT</b>			
Transport scolaire	6 336 987	6 075 925	5 635 749
Service de garde	17 483 566	15 410 602	15 240 267
	<b>23 820 553</b>	<b>21 486 527</b>	<b>20 876 016</b>
<b>ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES</b>			
Conseil d'administration et comités	65 950	64 169	75 261
Gestion	6 153 281	6 047 824	5 834 248
Services corporatifs	2 559 747	2 311 800	2 164 863
Perfectionnement du personnel administratif et ouvrier	109 000	67 742	66 256
	<b>8 887 978</b>	<b>8 491 535</b>	<b>8 140 628</b>
<b>ACTIVITÉS RELATIVES AUX BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES</b>			
Entretien et amortissement des biens meubles	83 938	3 257 950	3 480 678
Conservation et amortissement des biens immeubles	16 890 484	11 596 606	11 697 513
Entretien ménager	4 581 292	4 840 574	4 729 321
Consommation énergétique	3 410 798	3 227 759	3 278 143
Location d'immeubles	1 700	43 205	63 544
Protection et sécurité	238 892	321 010	338 813
Amélioration, transformation et rénovation majeure non capitalisable	11 841	790 381	1 486 443
Systèmes d'information et de télécommunication non capitalisables	-	292 710	203 365
	<b>25 218 945</b>	<b>24 370 195</b>	<b>25 277 820</b>
<b>ACTIVITÉS CONNEXES</b>			
Financement	4 270 674	4 743 150	5 103 198
Projets spéciaux	366 658	640 314	391 533
Rétroactivité	-	14 919 777	(241 512)
Droits de scolarité et ententes	1 308 222	1 526 751	1 169 050
Sécurité d'emploi	37 708	-	-
Variation des provisions	-	(13 265)	4 640
Prêts de services	962 159	1 529 110	2 341 737
	<b>6 945 421</b>	<b>23 345 837</b>	<b>8 768 646</b>
<b>CHARGES LIÉES À LA VARIATION DE LA PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX</b>			
	<b>600 000</b>	<b>1 106 610</b>	<b>414 524</b>
	<b>225 806 095</b>	<b>240 579 610</b>	<b>220 151 787</b>

## **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

au 30 juin 2024

---

### **6. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À RECEVOIR**

	2024	2023
	\$	\$
MEQ		
Subvention de fonctionnement - Jeunes, adultes, FP et d'équilibre fiscal	30 919 749	16 235 262
Subvention - Service de la dette	1 063 413	1 201 165
Subvention pour le transport scolaire	(709 575)	(992 873)
	<b><u>31 273 587</u></b>	<b><u>16 443 554</u></b>

### **7. DÉBITEURS**

	2024	2023
	\$	\$
Comptes à recevoir des usagers – Droits de scolarité	(64 603)	99 065
Autres comptes à recevoir des usagers	4 261 213	3 245 353
Taxes à la consommation à recevoir	2 075 103	1 052 869
	<b><u>6 271 713</u></b>	<b><u>4 397 287</u></b>
Provision pour créances douteuses	(366 638)	(318 205)
	<b><u>5 905 075</u></b>	<b><u>4 079 082</u></b>

### **8. EMPRUNTS TEMPORAIRES FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION**

Les acceptations bancaires et les emprunts temporaires sont garantis et autorisés mensuellement par le MEQ. La marge de crédit autorisée est de 84 643 079 \$ (73 922 388 \$ au 30 juin 2023). Le Centre de services scolaire dispose d'une facilité de crédit sous forme d'emprunt bancaire de 11 045 978 \$ (25 968 789 \$ au 30 juin 2023), qui porte intérêt au taux de 4,66%, soit T+0,02% (4.91% au 30 juin 2023). Les acceptations bancaires ne sont pas utilisées en date de fin d'exercice.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2024

---

### 9. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS À PAYER

	2024 \$	2023 \$
Salaires courus, déductions à la source et charges sociales	32 838 463	17 129 953
Fournisseurs	1 476 494	2 295 042
Comptes à payer et retenues sur contrats – Immobilisations	14 774 276	4 297 255
Intérêts courus faisant l'objet d'une promesse de subvention - Emprunts temporaires	32 215	103 194
Intérêts courus sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	977 269	1 044 042
Congés sabbatiques	1 093 651	1 203 465
Dépôts de soumissions, de garanties et des usagers	21 275	51 628
	<b>51 213 643</b>	<b>26 124 579</b>

### 10. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉE

	2024			
	Solde au début de l'exercice	Revenus constatés à titre de revenus reportés pour l'exercice	Revenus reportés constatés à titre de revenus pour l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Subvention d'investissement reportée	161 870 340	51 991 175	9 248 951	204 612 564
Subventions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles :				
Gouvernement du Québec	862 862		140 532	722 329
Transferts d'autres gouvernements	7 288 598	1 933 986	242 809	8 979 775
Autres	880 137	651 853	80 993	1 450 998
Subvention reportée – Financement OMHS	856 347	(1 359 653)	4 286	(507 592)
	<b>171 758 284</b>	<b>53 217 361</b>	<b>9 717 571</b>	<b>215 258 074</b>
	2023 (redressé)			
	Solde au début de l'exercice	Revenus constatés à titre de revenus reportés pour l'exercice	Revenus reportés constatés à titre de revenus pour l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Subvention d'investissement reportée	149 325 715	21 551 703	9 007 078	161 870 340
Subventions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles :				
Gouvernement du Québec	495 640	478 049	110 827	862 862
Transferts d'autres gouvernements	6 864 911	648 012	224 324	7 288 598
Autres	817 139	139 851	76 853	880 137
Subvention reportée-Financement OMHS	-	4 572 120	3 715 773	856 347
	<b>157 503 405</b>	<b>27 389 735</b>	<b>13 134 855</b>	<b>171 758 284</b>

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

au 30 juin 2024

**11. REVENUS PERÇUS D'AVANCE**

	2024	2023
	\$	\$
Taxe scolaire perçue d'avance	192 396	241 821
Droits de scolarité perçus d'avance	77 174	26 892
Revenus perçus d'avance des usagers	796 392	81 075
Revenus perçus d'avance - autres que des usagers	20 589	110 411
Subventions de fonctionnement reportées – Autres	399 842	-
Subventions affectées aux immobilisations corporelles	116 605	60 027
	<b>1 602 998</b>	<b>520 226</b>

**12. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX**

Le Centre de services scolaire disposait d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur jusqu'au 30 juin 2016. Ce programme permettait à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Pour le personnel enseignant, les congés de maladie sont payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date, jusqu'à un maximum de 6 jours. Pour le personnel de soutien et les professionnels, les congés de maladie annuels peuvent être monnayés ou transférés à l'année suivante, jusqu'à un maximum de 7 jours.

	2024			
	Solde au début de l'exercice	Avantages sociaux gagnés dans l'exercice	Avantages sociaux utilisés dans l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Congés de maladie	2 323 746	4 869 438	4 736 045	2 457 138
Vacances	8 215 651	6 966 615	6 020 235	9 162 031
Assurance traitement	257 508	4 493 892	4 467 911	283 489
Autres avantages sociaux	543 259	2 595 064	2 594 207	544 116
	<b>11 340 164</b>	<b>18 925 009</b>	<b>17 818 398</b>	<b>12 446 775</b>
	2023			
	Solde au début de l'exercice	Avantages sociaux gagnés dans l'exercice	Avantages sociaux utilisés dans l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Congés de maladie	2 351 242	4 351 506	4 379 002	2 323 746
Vacances	7 868 268	5 922 866	5 575 483	8 215 651
Assurance traitement	172 336	3 652 914	3 567 742	257 508
Autres avantages sociaux	533 794	2 152 759	2 143 294	543 259
	<b>10 925 640</b>	<b>16 080 045</b>	<b>15 665 521</b>	<b>11 340 164</b>

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2024

---

### 13. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

	2024 \$	2023 \$
Billets auprès du Fonds de financement remboursable annuellement pour le capital et semi-annuellement pour les intérêts, échéant entre le 1 <sup>er</sup> septembre 2024 et le 1 <sup>er</sup> décembre 2047 (1 <sup>er</sup> février 2024 et le 1 <sup>er</sup> décembre 2047 au 30 juin 2023) et portant intérêt à des taux variant entre 1,456 et 4,027 % (0,513 et 4,027 % au 30 juin 2023).	142 406 608	154 577 156
Moins : Frais reportés liés aux dettes	<u>(666 291)</u>	<u>(753 992)</u>
	<u><b>141 740 317</b></u>	<u><b>153 823 164</b></u>

Les versements en capital et intérêts exigibles sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention au cours des prochains exercices sont les suivants :

	Capital \$	Intérêts \$
2024 - 2025	21 076 280	3 747 570
2025 - 2026	15 438 645	3 292 512
2026 - 2027	16 324 423	2 900 552
2027 - 2028	16 851 423	2 461 200
2028 - 2029	6 419 423	2 147 213
2029 - 2030 et suivants	<u>66 296 414</u>	<u>16 834 743</u>
	<u><b>142 406 608</b></u>	<u><b>31 383 790</b></u>

### 14. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

#### Évolution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour le désamiantage

	2024 \$	2023 (redressé) \$
<b>Solde au début de l'exercice</b>	13 437 635	15 150 688
Charge de désactualisation	586 486	559 119
Révision des estimations	(1 359 653)	(2 272 172)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<u><b>12 664 468</b></u>	<u><b>13 437 635</b></u>

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

au 30 juin 2024

---

**14. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS (suite)**

**Principales hypothèses utilisées**

Les principales hypothèses utilisées pour le désamiantage sont les suivantes :

Taux d'actualisation, incluant l'inflation	4,98%
Période d'actualisation	35 ans
Taux d'inflation	2,57%

Les coûts estimés non actualisés pour réaliser les activités de mise hors service au 30 juin 2024 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 24 212 910 \$ (30 868 285 \$ au 30 juin 2023).

**15. AUTRES PASSIFS**

	2024	2023
	\$	\$
Provision pour régime rétrospectif de la CNESST	222 094	351 528
Comptes à fin déterminée (fonds à destination spéciale)	1 876 491	1 535 531
	<b><u>2 098 585</u></b>	<b><u>1 887 059</u></b>

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

au 30 juin 2024

---

**16. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Centre de services scolaire des Découvreurs

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

au 30 juin 2024

	2024								
	Coût				Amortissement accumulé				Valeur comptable nette
	Solde au début (redressé)	Acquisitions	Dispositions et réductions	Solde à la fin	Solde au début (redressé)	Amortissement	Dispositions et réductions	Solde à la fin	
Terrains	13 378 957	-	-	13 378 957					13 378 957
Aménagements de terrain	7 713 015	1 035 801	-	8 748 816	1 773 310	351 862	-	2 125 172	6 623 644
Bâtiments	179 066 975	22 659 308	-	201 726 283	125 917 193	2 664 030	-	128 581 223	73 145 060
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	4 572 120	-	1 359 653	3 212 467	3 715 773	4 286	-	3 720 059	(507 592)
Améliorations et transformations majeures	131 700 142	26 939 072	-	158 639 214	21 532 545	3 930 806	-	25 463 351	133 175 862
Matériel et équipement	12 767 429	4 227 209	3 864 722	13 129 916	6 581 565	2 883 126	3 864 722	5 599 968	7 529 947
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	903 886	121 207	168 634	856 459	548 650	86 300	168 634	466 316	390 143
Développement informatique	36 181	78 594	-	114 775	23 619	16 379	-	39 998	74 777
Réseau de télécommunication	1 263 309	-	-	1 263 309	1 183 254	55 245	-	1 238 499	24 811
	<b>351 402 014</b>	<b>55 061 190</b>	<b>5 393 009</b>	<b>401 070 195</b>	<b>161 275 909</b>	<b>9 992 034</b>	<b>4 033 356</b>	<b>167 234 586</b>	<b>233 835 609</b>
 <b>2023 (redressé)</b>									
	Coût				Amortissement accumulé				Valeur comptable nette
	Solde au début	Acquisitions	Dispositions et réductions	Solde à la fin	Solde au début	Amortissement	Dispositions et réductions	Solde à la fin	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Terrains	13 378 957	-	-	13 378 957					13 378 957
Aménagements de terrain	7 358 398	354 617	-	7 713 015	1 440 349	332 961	-	1 773 310	5 939 705
Bâtiments	175 770 825	3 296 150	-	179 066 975	123 151 001	2 766 192	-	125 917 193	53 149 782
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	6 844 293	(2 272 173)	-	4 572 120	3 570 048	142 725	-	3 715 773	856 347
Améliorations et transformations majeures	115 593 380	16 106 762	-	131 700 142	18 050 685	3 481 860	-	21 532 545	110 167 597
Matériel et équipement	11 821 141	3 076 500	2 130 212	12 767 429	5 710 652	3 001 124	2 130 211	6 581 565	6 185 864
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	1 185 723	72 544	354 381	903 886	802 320	100 711	354 381	548 650	355 236
Développement informatique	36 181	-	-	36 181	16 383	7 236	-	23 619	12 562
Réseau de télécommunication	1 263 309	-	-	1 263 309	1 120 616	62 638	-	1 183 254	80 055
	<b>333 252 207</b>	<b>20 634 400</b>	<b>2 484 593</b>	<b>351 402 014</b>	<b>153 862 054</b>	<b>9 895 447</b>	<b>2 484 592</b>	<b>161 275 909</b>	<b>190 126 105</b>

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

au 30 juin 2024

**16. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)**

Le total des immobilisations corporelles inclut des biens en cours de construction, de développement ou de mise en valeur pour un total de 47 177 656 \$ (24 395 792 \$ au 30 juin 2023), soit 26 585 875 \$ (3 931 261 \$ au 30 juin 2023) pour des bâtiments, 1 391 188 \$ (1 122 004 \$ au 30 juin 2023) pour l'aménagement de terrain et 19 200 593 \$ (19 342 527 \$ au 30 juin 2023) pour des améliorations et transformations majeures. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles comprennent un montant de 14 774 275 \$ (4 297 255 \$ au 30 juin 2023) qui est inclus dans le poste Créditeurs et frais courus à payer.

Des révisions d'estimations ont été apportés à la baisse pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour un montant de 1 359 653 \$ (2 272 173 \$ au 30 juin 2023 et étaient incluses dans les acquisitions d'immobilisations).

**17. FLUX DE TRÉSORERIE**

	2024	2023 (redressé)
	\$	\$
Variation des actifs financiers et passifs reliés au fonctionnement		
<b>Actifs financiers</b>		
Subvention de fonctionnement à recevoir	(14 830 033)	7 898 917
Subvention d'investissement à recevoir	12 836 638	(24 005 919)
Taxe scolaire à recevoir	43 213	(132 439)
Débiteurs	(1 825 994)	(1 675 408)
Stocks destinés à la revente	(1 840)	(18 312)
	<b>(3 778 016)</b>	<b>(17 933 161)</b>
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et frais courus à payer	14 612 044	108 708
Subvention d'investissement reportée	53 217 361	27 389 734
Revenus perçus d'avance	1 082 772	(47 252)
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	(1 359 653)	(8 639 074)
Autres passifs	211 526	(1 022 270)
	<b>67 764 050</b>	<b>17 789 846</b>
	<b><u>63 986 034</u></b>	<b><u>(143 315)</u></b>

## **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

au 30 juin 2024

---

### **18. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS**

Dans le cadre de ses opérations, le Centre de services scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

- le Centre de services scolaire est lié par des contrats de transport scolaire représentant des engagements de 21 333 668 \$ (23 950 964 \$ au 30 juin 2023), répartis comme suit : 5 964 962 \$ en 2024-2025, 5 027 260 \$ en 2025-2026, 5 122 269 \$ en 2026-2027 et 5 219 177 \$ en 2027-2028.
- le Centre de services scolaire a signé des contrats pour l'amélioration, la transformation et la rénovation des immeubles représentant des engagements de 51 486 561 \$ (17 419 197 \$ au 30 juin 2023). Ces travaux seront réalisés pendant la prochaine année et seront financés par des allocations d'investissement (dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention).
- le Centre de services scolaire est lié par des contrats d'entretien ménager représentant des engagements de 3 961 921 \$ (2 268 647 \$ au 30 juin 2023), s'échelonnant jusqu'en 2025-2026.
- le Centre de services scolaire a signé divers contrats pour un montant totalisant 1 180 978 \$ (716 984 \$ au 30 juin 2023) s'échelonnant jusqu'en 2025-2026.
- Conformément aux différentes conventions collectives, le Centre de services scolaire s'est engagé à fournir les services liés à certaines mesures des règles budgétaires 2024-2025 représentant un solde de 537 422 \$ (275 497 \$ au 30 juin 2023).

Dans le cadre de ses opérations, le Centre de services scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux droits contractuels suivants :

- le Centre de services scolaire a consenti un bail de location de locaux ayant une valeur de 2 028 854 \$ (2 724 461 au 30 juin 2023) et à une entente de frais partagés de 1 184 500 \$ (1 287 500 \$ au 30 juin 2023) s'échelonnant comme suit :

	<b>2024 2025</b>	<b>2025 2026</b>	<b>2026 2027</b>	<b>2027 2028</b>	<b>2028 2029</b>	<b>2029 - 2030 et suivants</b>	<b>Total</b>
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Bail de locaux	695 607	695 607	637 640		-	-	2 028 854
Entente de frais partagés	103 000	103 000	103 000	103 000	103 000	669 500	1 184 500
<b>Total</b>	<b>798 607</b>	<b>798 607</b>	<b>740 640</b>	<b>103 000</b>	<b>103 000</b>	<b>669 500</b>	<b>3 213 354</b>

## **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

au 30 juin 2024

---

### **19. ÉVENTUALITÉS**

Dans le cours normal de ses activités, le Centre de services scolaire est exposé à diverses réclamations, griefs et poursuites judiciaires en dommages et intérêts. Le Centre de services scolaire inscrit une provision à l'égard d'une réclamation seulement lorsqu'il est probable que celle-ci entraînera un débours et qu'une estimation raisonnable de la somme à verser peut en être faite.

### **20. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

Le Centre de services scolaire est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités.

Le Centre de services scolaire n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction n'a été conclue entre le Centre de services scolaire et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquels ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

### **21. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS**

Le Centre de services scolaire est exposé à divers types de risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2024.

#### ***Risque de crédit***

Le risque de crédit est le risque qu'une partie manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit sont attribuables au non-respect des engagements des débiteurs et du MEQ liés aux subventions à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, le Centre de services scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent du gouvernement.

## **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

au 30 juin 2024

---

### **21. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS (suite)**

#### ***Risque de crédit (suite)***

Le risque de crédit maximal associé aux actifs financiers correspond à la valeur comptable de ces actifs présentés à l'état de la situation financière, à l'exception des taxes à la consommation à recevoir.

Le risque de crédit associé à la trésorerie est essentiellement réduit au minimum puisque celle-ci est investie auprès d'institutions financières réputées.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 30 juin 2024.

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
<b>Débiteurs</b>		
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	2 569 226	1 765 935
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	1 326 183	270 215
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	7 744	17 535
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	293 457	1 290 733
	<u>4 196 610</u>	<u>3 344 418</u>
<b>Moins la provision pour créances douteuses</b>	<u>(366 638)</u>	<u>(318 205)</u>
	<b><u>3 829 972</u></b>	<b><u>3 026 213</u></b>

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
<b>Provisions pour créances douteuses</b>		
Solde au début	318 205	306 349
Provision de l'exercice	48 433	11 856
<b>Solde à la fin</b>	<b><u>366 638</u></b>	<b><u>318 205</u></b>

Le Centre de services scolaire est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de crédit.

#### ***Risque de liquidité***

Le risque de liquidité est le risque que le Centre de services scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Centre de services scolaire est exposé à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créditeurs et frais courus à payer à l'exception des déductions à la source, certains postes composant la provision pour avantages sociaux (les vacances et les autres congés sociaux) et ses dettes à long terme. Afin de gérer son risque de liquidité, le Centre de services scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEQ.

## **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

au 30 juin 2024

---

### **21. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS (suite)**

#### ***Risque de liquidité (suite)***

Le détail des échéances contractuelles pour les dettes à long terme se retrouve à la note 13. Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers du Centre de services scolaire se détaillent comme suit :

	2024		
	<b>Moins d'un an</b>	<b>Plus d'un an</b>	<b>Total</b>
	\$	\$	\$
Emprunts temporaires	11 045 978	-	11 045 978
Créditeurs et frais courus à payer	40 702 999	-	40 702 999
Provision pour avantages sociaux	11 391 887	1 054 887	12 446 774
<b>Total</b>	<b>63 140 864</b>	<b>1 054 887</b>	<b>64 195 751</b>

	2023		
	<b>Moins d'un an</b>	<b>Plus d'un an</b>	<b>Total</b>
	\$	\$	\$
Emprunts temporaires	25 968 789	-	25 968 789
Créditeurs et frais courus à payer	15 625 234	-	15 625 234
Provision pour avantages sociaux	10 234 381	1 105 783	11 340 164
<b>Total</b>	<b>51 828 404</b>	<b>1 105 783</b>	<b>52 934 187</b>

#### ***Risque de marché***

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif financier fluctue en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Compte tenu de la nature de ses activités, le Centre de services scolaire est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

au 30 juin 2024

---

**21. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS (suite)**

***Risque de taux d'intérêt***

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier, ou les flux de trésorerie futurs qui leur sont associés fluctuent en raison des variations des taux du marché, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent le Centre de services scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Les passifs financiers à taux fixe sont constitués des dettes à long terme. Les passifs financiers à taux variables sont constitués des emprunts temporaires.

Étant donné que le Centre de services scolaire comptabilise ses passifs financiers à taux fixe au coût et non à la juste valeur, l'exposition au risque de fluctuation de taux d'intérêt est faible d'autant plus que le Centre de services scolaire prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu. Pour les passifs financiers à taux variable, chaque fluctuation de 1% du taux d'intérêt sur leur solde en fin d'exercice ferait augmenter ou diminuer les charges de 110 460 \$ (259 688 \$ au 30 juin 2023).

**22. CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres de l'année financière 2023 ont été reclasés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2024.





